Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_313-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_313_020_7.1 : Adoption d'une solution de gestion des ressources humaines en mode SaaS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le projet de modernisation des outils de gestion interne de l'EPCI, et notamment la nécessité d'adapter le système d'information ressources humaines à l'augmentation progressive des effectifs, aujourd'hui portés à 150 agents ;

Vu l'obsolescence du logiciel actuel de paie « e-paye », qui ne permet plus d'assurer une gestion fiable, sécurisée et conforme aux exigences réglementaires actuelles ;

Vu la consultation menée auprès de plusieurs éditeurs de solutions RH dans le cadre d'une mise en concurrence, et notamment la proposition de l'éditeur « Ciril », jugée intéressante mais présentant un coût global significativement supérieur aux capacités budgétaires de l'EPCI ;

Vu la proposition commerciale transmise par la société Berger-Levrault dans le cadre de la solution « BL Ressources Humaines – Pack complet » en mode SaaS ;

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_313-DE

Considérant la nécessité pour l'EPCI de disposer d'un système d'information RH intégré, sécurisé, évolutif et conforme aux obligations légales et réglementaires ;

Considérant que l'offre Berger-Levrault répond pleinement aux besoins de l'EPCI, notamment dans les domaines suivants : gestion de la paie et des absences, déclarations sociales automatisées, gestion des carrières et arrêtés via parapheur, portail agent, simulation de la masse salariale, gestion des effectifs et compétences, suivi des formations obligatoires, gestion de la santé au travail et e-évaluation ;

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président délégué aux ressources humaines propose :

- **De valider le remplacement de la solution e-paye devenu obsolète, par une solution de gestion des ressources humaines en mode SaaS proposée par la société Berger-Levrault.**

- **De souscrire contrat « BL Ressources Humaines – Pack complet » comprenant :**
  - **Abonnement annuel – Pack complet RH : 10 350 € HT (deux mois offerts la première année, facturation à compter du troisième mois) ;**
  - **Module complémentaire e-évaluation : 890 € HT ;**
  - **Module coffre-fort numérique et BL Connect : 739 € HT + contrat Digiposte 36 mois : 516 €/HT an.**

- **De préciser que les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget général ;**

- **D'approuver la prestation d'installation, migration et formation comprenant :**
  - **Suivi de projet, migration des données et formation : 26 160 € HT ;**
  - **Mise en service du coffre-fort électronique : 1 950 € HT.**

- **De préciser que ces dépenses pour un total de 28 110 € HT seront imputées en section d'investissement opération 58 du budget général de la communauté de communes.**

- **De valider la mise en service de la solution complète au plus tard le 1er mai 2026.**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de service, ses annexes, la confirmation de commande et tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT